NOUVELLES DU JOUR

Un attentat à Grenoble

On sait que le monastère de Fontfroide a été attaquée par une bande d'individus que l'on dit être des ouvriers « italiens ». Deux moines ont été blessés. Nous ne pouvons nous résigner à ne voir dans cette agression à main armée qu'un simple fait divers. Ce n'est pas impunément que les anarchistes, pendant que le gouvernement poursuit de toutes ses rigueurs les religieux et les prêtres, prêchent, de leur côté, la propagande par le fait. Voici en effet qu'une autre dépêche publiée par le *Cri du Peuple* raconte un attentat commis le même jour à Grenoble.

« Hier soir, à sept heures, dit le correspondant » de la feuille anarchiste, au moment de la fermeture des portes de la cathédrale, deux formidables détonations retentirent près de la porte » communiquant avec l'évêché. L'église fut tout » à coup remplie par une épaisse fumée. Aussitôt » on accourut, et l'on remarqua des traces de » poudre sur la porte. Dès que la détonation fut » entendue à l'évêché, le sieur Neresse, chanoine » secrétaire intime de l'évêque Fava, descendit » pour voir ce qui s'était passé ; il ne constata aucun dégât matériel. » Et pour qu'on ne se méprenne pas sur la nature de cet attentat, dans une seconde dépêche, le *Cri du Peuple* ajoute :

« L'attentat que je vous ai signalé ne paraît pas » sérieux. *Il paraît que la veille des placards menaçants avaient été affichés sur les murs de l'évêché.* On aura voulu donner la frousse à nos frocards. On a réussi, car dans le champ » clérical et même opportuniste, l'émotion est » fort vive. » Une simple plaisanterie, comme vous voyez. Qu'est cet incident à côté de l'affaire de Châteauvillain? Il faut savoir gré aux anarchistes de leur générosité. En se contentant de « donner la frousse aux frocards », ils sont encore restés au-dessous des sous-préfets et des gendarmes de M. Goblet. Ceux-là ont des armes qui tuent et trouvent des tribunaux pour condamner les victimes.

La persécution en Pologne

Le *Monde* a reçu le 5 janvier dernier, une lettre de Posen, qui renferme des détails lamentables sur la persécution des Polonais catholiques par la Prusse et par la Russie. Nous en résumons ici les principaux passages, qui trouveront certainement un écho dans tous les cœurs chrétiens :

« L'Eglise même semble avoir perdu son éternel droit d'asile, tous les efforts de nos persécuteurs semblent vouloir la réduire; elle aussi, au rôle de *politicæ ancilla*. La presse semi-officielle n'en fait point mystère, et les faits, hélas! viennent à l'appui des menaces qu'on profère chaque jour contre ses enfants. La rupture du lien sacré sacré qui nous unissait au cardinal Ledochowski, la nomination d'évêques de nationalité allemande, étrangers, à notre langue, à nos coutumes et à nos souffrances, ont mis le comble à l'accablement de nos populations si pieuses et si croyantes. En ce moment, la vacance de l'important siége épiscopal de Breslau, qui gouverne près d'un million de Polonais nous cause de nouvelles angoisses. »

» L'année 1887 ne semble devoir nous apporter nul allégement. En fait d'étrennes, nous avons reçu l'ordre de dresser une statistique des instituteurs primaires dans les provinces polonaises, évidemment dans le but d'expulser tous ceux qui ne sont pas de nationalité allemande. La presse semble être en ce moment le principal souci du gouvernement prussien. Le mot d'ordre est d'éloigner des rédactions catholiques tous les ecclésiastiques, qui, à l'heure du combat, avaient servi l'église par leur plume. Le mouvement s'accentue en Allemagne même contre la vaillante *Germania* et le *Courrier de Posen*. »

» Cette année ne nous apportera rien de bon, assurément, au point de vue des prévisions humaines. On parle de guerre, d'armement, de nouveaux impôts militaires, de la dissolution du Parlement, des sièges que perdrait en ce cas, l'admirable parti catholique du centre, etc., etc.

» En même temps, dans les sphères les mieux renseignées, on s'attend aux horreurs d'un nouveau kulturkampf. Il se manifeste, en effet, en ce moment, dans la Pologne russe, un mouvement général tendant à effacer systématiquement jusqu'aux dernières traces du catholicisme.

» L'écrasement de la noblesse, de la bourgeoisie et des paysans s'achève en silence par des mesures de plus en plus implacables. Peu à peu, on y ferme les dernières églises catholiques, on chasse les prêtres, déjà insuffisants pour faire le service des âmes, on confisque les monastères d'où on expulse les religieux ou les religieuses qu'y s'y étaient réfugiés.

» Notre seule consolation, au milieu de nos maux, c'est que, toujours et partout, nos ennemis eux-mêmes confondent notre cause avec celle de la religion et qu'on nous persécute, comme polonais, surtout parce que nous sommes catholiques.

La gauche radicale et les fonds secrets

Paris, 12 janvier. — La gauche radicale de la Chambre avait chargé son bureau de faire une démarche auprès de M. Goblet pour obtenir du président du conseil certains engagements sur l'impôt des fonds secrets.

M. Goblet a reçu ce matin les délégués et leur a exprimé le regret de ne pouvoir accueillir leur demande dont l'adoption, dans les circonstances actuelles, pourrait être considérée comme un vote de défiance.

En présence de ce refus la gauche radicale a décidé de voter les fonds secrets mais de se rallier à la proposition Pradia déjà rapportée, et qui tend à la nomination d'une commission de onze membres, chargée de contrôler l'emploi des fonds.

Cette proposition ayant peu de chance d'être adoptée, puisqu'elle exclut le Sénat, on annonce que M. Maurice Faure déposera un amendement proposant de faire entrer dans la commission le président du Sénat et le président de la Chambre, le président de la commission des finances au Sénat et le président de la commission du budget à la Chambre. Dans cette même séance, la gauche radicale s'est prononcée à l'unanimité contre la suppression du budget des cultes.

L'union conservatrice

Paris, 12 janvier. — Le groupe de l'union conservatrice de la Chambre a procédé aujourd'hui à la réélection de son bureau.

C'est par acclamation que les anciens membres ont été réélus.

Président : baron de Makau; vice-présidents : MM. de Soland, Daynaud, des Rotours; secrétaires : MM. Lefèvre-Pontalis. Arnous, de Lamarzelle ; Trésorier, Leroux; Questeur, baron Reille.

Le projet de loi militaire

Paris, 12 janvier. — Les modifications apportées par le général Boulanger au projet de loi militaire ont été approuvées par la commission de l'armée. Seuls, les articles concernant les dispositions applicables aux élèves des diverses écoles de l'Etat et ceux relatifs aux renvois anticipés des jeunes soldats suffisamment instruits ont été réservés. Vendredi, les ministres de la guerre et de l'instruction publique seront entendus à ce sujet par la commission.

La plupart des journaux du soir annoncent que le chiffre des dépenses nouvelles à prévoir pour le service du département de la guerre reste fixé à 369 millions; mais, comme la totalité de cette somme ne pourra être employée que dans le courant de plusieurs exercices, le Gouvernement ne demandera pour 1887 que le crédit afférent à cet exercice.

Un démenti

Dans un de ses derniers numéros, la *France*, disait, en parlant de M. l'abbé Roussel .

« Certains membres du haut clergé pensent comme nous. M. l'évêque de Bayeux, par exemple, a déjà jugé l'œuvre d'Auteuil à sa juste valeur. — X... »

L'évêque de Bayeux a écrit à ce journal et a adressé en même temps à M. l'abbe Roussel la lettre suivante :

« Bayeux, le 11 janvier 1887.

» Cher monsieur l'abbé,

» J'envoie un démenti formel à la *France*. C'est une odieuse calomnie que lui a transmise son correspondant de Bayeux. Il m'est impossible de conjecturer ce qui a pu lui donner même un prétexte éloigné.

» Tout à vous à Notre-Seigneur.

» -|- Flavien. »

L'ex-maréchal Bazaine

Madrid, 12 janvier. — Bazaine proteste avec indignation contre les accusations du journal la *France*.

Les projets de M. Lockroy

Paris, 12 janvier. — Demain, M. Lockroy déposera les quatre projets de loi suivants :

1· Projet de loi portant organisation des services de l'hygiène publique.

2· Projet de loi relatif à la salubrité du travail et à la sécurité des travailleurs.

3· Projet de loi relatif à l'assainissement des logements insalubres.

4· Projet de loi relatif à la répression des contraventions dans les établissements insalubres.

L'alliance russo-allemande

Berlin, 12 janvier. — L'ambassadeur de Russie à Berlin, le comte Schonalof a eu un entretien avec avec M. Herbette, ambassadeur de France, au cours duquel il lui a déclaré qu'il n'y avait pas de traité d'alliance entre l'Allemagne et la Russie, et qu'en tous cas, un rapprochement entre ces deux puissances n'avait à aucun degré un caractère d'hostilité contre la France.

Au Reichstag. — Dissolution

On télégraphie de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

« Le Parlement allemand sera dissous dans quelques jours, s'il ne vote pas le projet de loi militaire. Il est peu probable, vu l'attitude de M. Windthorst, que le projet soit voté et que la dissolution puisse être évitée. »

On écrit de Berlin à la *Gazette de Francfort* :

« L'adoption du projet de loi militaire pour trois ans seulement est devenue très probable, vu que les petits groupes voteront dans ce sens pour des raisons de tactique parlementaire, et que les socialistes s'abstiendront de voter. »

Une lutte électorale — Rixes sanglantes

Venise, 12 janvier. — Il y a eu à Castellamare, à l'occasion des élections, une lutte sanglante entre radicaux et ministériels. Le candidat ministériel a été blessé.

Les troupes ont dû intervenir pour rétablir l'ordre. Il y a eu plusieurs morts et quatre-vingts blessés.

La neige

Langogne, 12 janvier. — La circulation des trains est interrompue entre Langogne et Villefort. Le chasse-neige fonctionne pour la rétablir.

Pau, 12 janvier. — La circulation est interrompue entre la ville de Dax et la gare. Les trains seront arrêtés à Puyon.

Le Choléra au Chili

Paris, 12 janvier. — La légation du Chili déclare que des cas de choléra ont été constatés sur un seul point du Chili, près de la Cordillère, dans la province d'Aconcagna.

Une grève américaine

New-York, 12 janvier. — Huit cents chargeurs de navires, employés au canal de Chesapake (Ohio) à New-port (Virginie), actuellement en grève, ont empêché la reprise du travail pour laquelle on avait trouvé trois cents hommes. Quatre compagnies de milices ont été envoyées à Newport pour rétablir l'ordre.

D'après un bruit parvenu cette nuit à Richmond, les grévistes auraient commencé à brûler et piller.

Mort subite de lord Iddesleigh

Londres, 12 janvier. — Lord Iddesleigh, pris d'une défaillance subite pendant qu'il montait l'escalier conduisant à l'appartement du marquis de Salisbury, s'est affaissé sur une chaise et s'est évanoui. Transporté immédiatement dans la chambre du marquis de Salisbury, il a expiré en arrivant. Depuis plusieurs années, lord Iddesleigh souffrait d'une maladie de cœur.

La discussion du projet militaire allemand

Berlin, 12 janvier. — M. Windtorst propose un triennat.

M. de Bismarck maintient absolument le septennat ; il termine en disant que, ni maintenant, ni plus tard, il ne fera aucune concession, et qu'il maintient le projet dans son intégralité.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La suppression du budget des cultes

Paris, 12 janvier. — On a vu par le compte-rendu de la réunion de la gauche radicale que ce groupe sur lequel on comptait pour constituer une majorité, s'évertue à créer des difficultés au ministère.

Après la question des fonds secrets, voici celle de la suppression du budget des cultes qui reparaît sur l'eau, et tant que la gauche radicale ne sera pas représentée dans le ministère, elle trouvera tous les jours un nouveau baton à lancer dans les roues du char ministériel.

Le budget. — Les sous-préfets

Paris, 12 janvier. — Demain le ministre des finances déposera le projet rectifié du budget de 1887 ainsi que du budget extraordinaire.

De son côté M. Goblet déposera son projet relatif à la suppression des sous-préfectures; parmi celles qui sont condamnées, nous pouvons citer : Fontainebleau, Rambouillet, Doullens, Montmédy, Lecroy, Saumur, Gallot, Joigny, Montélimar.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Le commerce des cotons et les chargements sur le port

Un journal spécial d'assurances l'*Argus*, a publié récemment une correspondance de Londres qui mérite d'être signalée à l'attention des acheteurs de coton brut.

Le commerce maritime de la France n'est pas national, en ce sens que l'importation des produits exotiques nécessaires à la consommation et à l'industrie du pays n'est qu'exceptionnellement le résultat d'une combinaison des efforts de négociants français établis au dehors, expéditeurs de ces produits, d'armateurs français les transportant de leur pays d'origine à leur port de destination, d'assureurs français couvrant les risques de ces transports, et enfin de banquiers français intervenant directement entre l'expéditeur et le réceptionnaire par l'ouverture des crédits nécessaires. La règle est, au contraire, la combinaison des efforts de négociants, d'armateurs, d'assureurs et de banquiers étrangers à la nation et principalement anglais, l'importateur français n'intervenant que pour dénouer et clôturer par son achat toute la série d'opérations commerciales de gens plus entreprenants que lui, qui ont réalisé des profits, accapare des salaires, encaisse des intérêts, des primes et des commissions, sortant tous en dernier lieu de la poche du consommateur ou du manufacturier de France.

Mais, au moment où un acheteur français, souvent avec l'aide de son banquier local, clôture et dénoue cette série d'opérations maritimes étrangères par l'achat d'une cargaison ou d'un lot de marchandises, que le cédant s'engage à lui livrer dans son port de réception à un prix déterminé ; coût, fret et assurance compris, cet acheteur prend, au point de vue des responsabilités, la place de ceux qui organisèrent l'opération.

Sans doute, au Havre, à Rouen, à Dunkerque, dans les centres manufacturiers dont ces villes sont les ports commerciaux, les importations de cotons faites par l'entremise du marché anglais dont Liverpool est le centre, sont des opérations quotidiennes. Il est donc utile d'appeler l'attention des négociants de ces places sur une jurisprudence qui vient d'être établie par un jugement définitif de la chambre des lords, et qui met les importateurs de cotons en général en mesure de se mettre en garde contre un très sérieux risque que l'usage paraît avoir introduit dans leurs transactions.

Le procès en question resulte d'un incident de navigation survenu pendant un voyage du vapeur *Egyptian Monarch*, de la Nouvelle-Orléans à Liverpool.

Ce navire s'était échoué en tournant la pointe de la Floride et pour le dégager, son capitaine avait dû jeter à la mer 120 balles de coton chargées sur son pont et appartenant à MM. W. J. Dixon et Cie, de Liverpool. Ces messieurs réclamaient des armateurs de l'*Egyptian Monarch* la somme de fr. 1.4871 7s. 3 d., valeur des balles reçues par eux à bord de leur navire et dont ils n'avaient pas effectué la livraison à l'arrivée de celui-ci en Europe. Ils disaient que l'arrimage sur le pont était une négligence des armateurs ceux-ci prétendaient que c'était un usage reconnu à Liverpool et que, du reste, ils étaient garantis par certaines clauses des connaissements relatives en particulier aux cas d'échouement. Le premier juge avait accepté l'interprétation des armateurs, mais le juge d'appel avait à son tour rendu ceux ci responsables, et c'est ce dernier jugement qui vient d'être confirmé par la cour suprême de la chambre des pairs.

Il paraît que, si les armateurs de Liverpool ont établi l'usage des chargements de coton, sur le pont, ils ont aussi, en général, reconnu la nécessité d'accepter la responsabilité de cette dérogation aux principes reconnus comme faisant loi sur les marchés commerciaux. La décision de la chambre des lords a une valeur particulière en ce sens qu'elle tranche nettement la question de responsabilité dans un cas où l'armateur croyait être en position d'éviter cette dernière, en se retranchant derrière des clauses générales qu'à ses yeux il était possible d'interpréter dans un sens favorable à son intérêt personnel dans la solution de l'incident.

Au point de vue pratique, la différence entre la décision du premier juge et celle des deux cours d'appel porte sur la répartition de la contribution d'avaries. Le jet dans le cas de cargaison arrimée sous le pont aurait entraîné l'inscription de la perte dans la colonne de l'avarie grosse; mais, en l'absence d'une clause spéciale dans le connaissement mettant au risque du chargeur l'avarie causée à la marchandise portée sur le pont et la perte totale pouvant résulter du jet de cette marchandise, la jurisprudence dont il est question laisse la totalité de ce risque et de cette perte à la charge de l'armateur.

L'acheteur des documents maritimes d'un lot de coton ou de toute autre marchandise qui peut se trouver chargée sur le pont d'un navire anglais sait donc aujourd'hui qu'armé du jugement de la chambre des lords, il peut rendre l'armateur de ce navire responsable de la perte dont l'assureur, non prévenu par une insertion spéciale dans la police ordinaire de la possibilité du chargement sur le pont, refuserait de l'indemniser. Mais il lui reste le souci de la solvabilité de cet armateur.

Dans l'état actuel de détresse de la marine marchande d'Angleterre et spécialement de la marine à vapeur cause par l'avilissement du taux des frets, le négociant français qui achète ces documents maritimes, le banquier français qui peut être appelé à faire des avances à ce dernier sous la garantie desdits documents ne doivent pas perdre de vue cette solvabilité ; et s'ils ne sont pas absolument édifiés à son égard ils doivent, s'ils ne sont pas prêts à accepter eux-mêmes le risque en question, exiger une police d'assurance le couvrant par une clause spéciale ou éviter une opération dans laquelle la porte est laissée ouverte à l'imprévu.

Dans le cas de navires appartenant à de grandes compagnies bien connues du public commerçant et dont le degré de solvabilité est par conséquent appréciable pour le négociant, il suffira pour ce dernier de savoir qu'il peut rendre l'armateur responsable de ce que les juges anglais ont considéré comme une violation de contrat. Mais il ne saurait en être de même dans le cas des navires isolés qui peuvent être hypothéqués, et particulièrement de ceux qui sont individuellement constitués en compagnies à responsabilité très limitée. Un chargeur appelé par les circonstances à faire appel à la récente jurisprudence de la Chambre des lords pourrait alors se trouver en présence d'un armateur anonyme dont la surface commerciale ne serait représentée que par un passif.

La laine à Londres

(De notre correspondant particulier)

Londres, le 12 janvier 1887.

Les arrivages pour notre première série d'enchères de l'année, dont l'ouverture aura lieu le 25 de ce mois, s'élèvent, en y comprenant les cargaisons des navires qui ont passé à Gibraltar à 150,273 b.; de ce chiffre, il faut déduire environ 35,000 balles réexpédiées directement, tant sur le continent que dans l'intérieur. Il n'est pas probable que les quantités disponibles pour la vente prochaine puissent dépasser 200 à 210,000 balles, en tenant compte du vieux stock, d'une part, et des balles en transit de l'autre.

Les prétentions de plus en plus absurdes des détenteurs ont complètement réussi de suspendre les affaires ; les demandes continuent, mais ne donnent plus lieu à aucune transaction importante. Le choix des laines à vendre par contrat privé est devenu très limité, et les prix tenus de plus en plus élevés. Sur quelques affaires, on demande jusqu'à 25 0/0 de hausse sur les prix offerts en décembre ; les scoured sont également tenus à 25 et 30 0/0.

Aujourd'hui a eu lieu sur le marché une vente de laines communes. Les catalogues contenaient 7,000 balles de tous les genres et de toutes les provenances, Perse, Maroc, etc., les acheteurs anglais étaient très nombreux et les mises à prix étaient très animées. Toutes les laines communes et très communes se sont très bien vendues à des prix très fermes, mais ce sont les poils de chameau, mohair d'alpaga qui ont surtout sensiblement haussé depuis la dernière vente qui a eu lieu ici à la fin d'octobre dernier; sur ce genre, la hausse a atteint parfois 10 0/0.

Laines

Anvers, 12 janvier.

On a vendu 158 balles de laine La Plata en suint.

Le Havre, 12 janvier.

Il a été traité 43 balles, Buenos-Ayres, en suint à fr. 205 par 100 kilog.

Le Havre, 13 janvier, 9 h. 15 matin.

(Avis de MM. Aubé, Dumanoir et Degoy.)

On a vendu 59 balles de laine de Buenos-Ayres, de fr. 205 à 210, plus 229 balles de Rio-Grande, à fr. 185, plus 337 balles du Chili, de fr. 150 à 155.

Marché en hausse.

Edimbourg, 11 janvier.

Public nombreux aux ventes d'aujourd'hui. Les laines white-faced sont cotées plus cher qu'aux dernières séries. Les black-faced et peaux de laine sont très fermes. Une grande quantité a changé de mains.

Buenos-Ayres, 11 janvier.

Après une reprise très brillante au début de la semaine, les affaires sont devenues très difficiles. La plupart des acheteurs se sont retirés du marché ; on n'achète que très peu. Les transactions pour le nord de la France, l'Allemagne et la Belgique se sont ralenties brusquement devant certains bruits de guerre en Europe, comme aussi devant la perturbation générale occasionnée par l'apparition du choléra à Buenos-Ayres et dans quelques autres localités.

Heureusement que les bruits de guerre n'avaient aucune consistance sérieuse et que l'épidémie cholérique tend à disparaître complétement. Toujours est-il que le mouvement commercial a été arrêté, que les arrivages sont très importants, les existences aussi et que l'animation du marché a disparu. On cote laine extra, ps 5.20 à 5,50 les 10 kilos ; belles laines, ps 4,70 à 5.00 ; bonnes laines, fines, assez bien conditionnées, 4.20 à 4.50 ; laines courantes, d'un conditionnement irrégulier 3,70 à 4.10 ; lots inférieurs et défectueux ps 3 à 3,50.

Laines Lincoln extra ps 5,20 à 5,50 ; bonnes ps 4,70 à 5.00 ; secondaires, 4,30 à 4.50.

Laines d'agneaux, fines, belle qualité, ps 4,00 ; moyennes, ps 3,50 à 4.00 ; inférieures, ps 3,10 à 3.40 ; Lincoln, selon qualité, 3,90 à 4,50 ; laine noire, 6,50 à 8,50.

Entrées de la quinzaine 9,500,000 kilos dont 1,000,000 de vendus.

Existences, tant sur place qu'en magasin, 3.500,000 kilos environ.

Entrées générales de cette tonte, 18,800,000 kilos dont 15.300,000 kilos de vendus, contre l'an dernier à pareille époque 17,800,000 kilos d'entrées dont 5,000,000 kilos en dépot.

Exportation de laines depuis le 1er octobre jusqu'au 30 novembre pour divers pays d'Europe, 10,224 balles.

Peaux de mouton. — Arrivages peu importants ; baisse de prix pour les qualités inférieures ; prix fermes pour la belle marchandise.

On cote peaux, haute laine, belle marchandise, ps. 0.31 à 0,35 le kilo ; bonne marchandise, ps 0.28 à 0,30; marchandise moyenne, ps 0.25 à 0 28.

Peaux de Campo, belle marchandise, légère, bons nerfs, ps 0,25 à 0,28.

Exportations de peaux de moutons, depuis le 1er juin jusqu'au 15 novembre : 32,553 b. contre 70.378 b. en 1885.

Sydney, 10 janvier.

Marché très ferme. Le choix en laines A est satisfaisant, par contre celui en laines AA et en pièces est restreint, AAA trame fr. 4.10, bonnes laines marchandes, bien conditionnées, AAA fr. 4.20, laines moyennes marchandes, moins bien conditionnées, fr. 4 le kil. net (sans frais de lavage), coût, fret et ass. par steamer.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Portena* des Chargeurs-Réunis, est arrivé le 6 janvier a Montevideo, venant de Dunkerque et le Havre, reprendre des laines pour ces ports.

Le steamer anglais *Beryl* est arrivé à King-George-Sound le 10 janvier à 2 h. soir ; suivra pour Sydney où il chargera en laines pour Londres.

Le steamer anglais *Benner* est arrivé le 10 janvier à Adelaide, venant de Londres prendre charge en laines.

Le steamer anglais *Meath* allant de Londres à B.-A. a passé à Pranle-Point le 9 janvier.

Le steamer *Francfort*, allant de B.-A. à Anvers avec laines à ordre, a touché le 8 courant a Vigo, et en a suivi le 9.

Le steamer *Lindus* signalé arrivé d'Adelaide à Anvers, avait à bord 5.928 b. laine à ordre pour Londres. Plus 1,110 b. laine chargées à Melbourne pour Londres.

Le steamer *Barnsley* a débarqué à Anvers le 11 janvier 30 b. laine à ordre chargées à Grimsby.

Le steamer *Norwich* a debarque 78 b. laines filées à Anvers, le 11 janvier de Harnich.

Le steamer *Aralin* a debarque à Anvers 47 b, laine provenant de Harnich, le 11 janvier.

Le steamer *Cambrai* est arrivé le 12 janvier à Dunkerque, venant de Marseille avec laines à ordre.

Le steamer *Jean-Bart* est attendu à chaque marée à Dunkerque, avec laines à ordre, de Bordeaux, etc.

Le steamer *Cambrai* débarquera le 13 janvier à Dunkerque 106 b. laine prises à Alger, et 62 b. venant de Bordeaux en cabotage.

Le steamer *Matapan* cap Zezégabel, allant de Dunkerque et Bordeaux à la Plata, a touché le 8 janvier à Dakar (Sénégal). Ce steamer rechargera des laines pour ces ports.

Le steamer *Tagus* est attendu de la Plata à Southampton dans quelques jours, porteur de laines pour divers ports.

Le steamer *San Martin* des Chargeurs-Réunis, a suivi le 7 janvier, de Valence pour la Plata, où il chargera en laine.

Le steamer *Equateur* est arrivé à Montevideo le 9 janvier, venant de Bordeaux, pour charger des laines, peaux et cuirs.

Marchés anglais

Huddersfield, 12 janvier.

Acheteurs peu nombreux et affaires très limitées ; la perspective est satisfaisante pour le printemps, la situation des filateurs est beaucoup meilleure qu'il y a un an.

Les manufacturiers en draps anglais sup. ord. et de fantaisie sont bien engagés et possèdent d'importants ordres.

La branche des tweeds bon marché est aussi florissante, de grandes quantités de ces dites productions sont régulièrement expédiées à Londres et autres grands centres. Les importantes affaires pour les Etats-Unis et le Canada semblent devoir se maintenir cette année, sinon augmenter encore.

Une grande variété de nouveaux dessins pâles et de teintes vives, ont été adoptées pour les tweeds fantaisie et filés anglais. Les valeurs des laines sont fermes une nouvelle baisse est peu probable.

Leeds, 12 janvier.

Bonne demande en draps, worted, tweed et président pour les maisons de confectionnement, et un accroissement est notable en affaires pour les marchés de Londres, d'Ecosse, d'Irlande et Lancashire ; tout promet un mouvement accéléré dans ces opérations, la légèreté du stock d'abord, et l'apparition des nouveaux dessins.

Jusqu'ici, les teneurs sont fermes dans leurs prix, mais par suite de la situation de la laine une tendance à la baisse pourrait bien se produire.

Les branches d'exportation s'activent graduellement non seulement pour les marchés d'Italie et d'Espagne mais encore pour l'Australie, le Canada et les Etats-Unis.

On s'attend à des ordres répétés en drap d'armée. Les manufactures de draps ord. sont en pleine activité, et dans peu de cas seulement, les stocks s'accumulent.

Manchester, 11 janvier.

Filés et tissus. — Pour quelques genres de tissus les prix sont plutôt en meilleure tendance. La demande pour la consommation continue calme, la demande la plus active se porte sur les articles convenables pour l'Inde et la Chine, qu'on ne paie pas de hausse sur les prix de la semaine dernière pour ces destinations. Les filés sont peu recherchés, toutefois les wefts paraissent être d'un placement plus facile que les twists.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les élections pour le renouvellement partiel des membres de la chambre de commerce de Roubaix doivent avoir lieu dimanche prochain de neuf heures du matin à deux heures du soir dans la salle des adjudications de la mairie : l'élection, pour être validé, devant obtenir un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits, les électeurs sont priés de ne pas s'abstenir. Ils éviteront au bureau les ennuis d'un second tour de scrutin, et en même temps, donneront aux candidats un témoignage de leur sympathie.

Don à la bibliothèque municipale. — La bibliothèque municipale de Roubaix a reçu hier de la Direction générale des douanes un exemplaire du *Tableau de Cabotage de la France en 1885*.

La construction de la chapelle de l'usine du gaz s'achève rapidement ; encore quelques mois et l'intérieur de ce beau sanctuaire sera entièrement décoré. Le plan de ce monument, qui est du style gothique le plus pur, a été dressé et exécuté par un architecte bien connu dans le monde artistique, M. le baron Bethune de Gand, le même qui a restauré avec tant d'intelligence et de goût les vieilles cathédrales de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, l'orgueil de l'Allemagne catholique.

L'édifice est élevé sur de solides pilliers en maçonnerie; il est bâti en briques, et en pierres de taille sculptées par la maison Lherbier-Paulus. Les voûtes sont lambrissées de bois de sapin résineux, bien connu sous le nom de *pitch-pien*. Les vitraux tamisent très bien la lumière, ils sortent des ateliers de la maison Rousselle de Beauvais, dont nous avons eu déjà l'occasion de faire l'éloge, en parlant des superbes verrières qui ornent le chœur et les nefs latérales de l'église du Très-Saint-Rédempteur.

La chapelle mesure environ vingt mètres de long sur sept de large, elle pourra facilement contenir 250 à 300 personnes. L'inauguration aura lieu, dans les derniers mois de cette année, car nous voulons croire que l'autorité gouvernementale n'aura pas le mauvais gout et ne commettra pas la faute d'interdire l'ouverture de cette jolie chapelle.

Les voûtes seront prochainement enrichies de superbes chromos, et les trois verrières provisoires du chœur seront remplacées par des sujets religieux.

Felicitons, en terminant, ceux qui apportent tant de soins à embellir cette chapelle et qui ont si bien compris qu'une des meilleures manières d'honorer Dieu, c'est de faire passer l'art avant toute chose dans son sanctuaire. J. B.

Jeudi matin, ont été célébrées, en l'église du Sacré-Cœur, les funérailles de M. Théodore Fleurys, membre fondateur de la société de gymnastique « la Roubaisienne ».

Une foule nombreuse et recueillie, assistait à la cérémonie.

Bon nombre de professeurs du collège, de parents et d'amis, et tous les gymnasiarques de la « Roubaisienne » en grande tenue, suivaient son cercueil couvert de couronnes.

Au cimetière, M. le vice-président de la « Roubaisienne », au nom de la société de gymnastique, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, mes chers camarades,

» Avant de quitter cette tombe si prématurément ouverte, je ne puis m'empêcher d'adresser au nom de la *Roubaisienne*, un dernier adieu à celui qui fut pour nous un camarade si cher.

» Lorsque l'on meurt à vingt ans, on ne donne pas sujet à de longs éloges, mais il est toujours beau, même à cet âge, de n'emporter que des regrets avec soi.

» Par son caractère doux et aimant, notre ami Fleurys avait su conquérir l'amitié des personnes dévouées et généreuses, auxquelles il avait été confié; cette amitié, il la leur rendait bien, il était heureux il était fier de le rappeler souvent.

» Dans notre société qu'il aimait comme une seconde famille, son caractère égal, son humeur gaie, lui avaient attiré toutes les sympathies, et l'on peut dire qu'il comptait autant d'amis que de sociétaires. Sa perte nous est sensible, puissent nos regrets adoucir la douleur si légitime de ceux qui le chérissaient comme leur enfant, et qui l'ont entouré de tant de soins et de tant de sollicitude.

» Théodore, tu étais un bon camarade, nous conserverons de toi un long et affectueux souvenir. Au nom de tous tes amis : adieu !

La médaille militaire vient dètre remise par les soins de M. Paul Corbière, lieutenant de gendarmerie, au maréchal-des-logis, Pierre Nonnet, de la gendarmerie de Tourcoing.

Le maréchal-des-logis Nonnet compte vingt-quatre ans de service ; il a fait la campagne de 1870.

Cette distinction a été fort bien accueillie à Tourcoing, où le nouveau médaillé est entouré de l'estime générale.

Un ouvrier fileur, Eugène Aluys, âgé de 49 ans, s'en retournait de son travail, mercredi, vers neuf et demie du soir. En traversant la passerelle du Hutin, pour se rendre à sa maison, située non loin de là, il glissa sur une des marches et roula sur le pavé d'une hauteur de deux mètres environ.

Quand des ouvriers, qui passaient sur le pont, voulurent le relever, il poussa de profonds gémissements et les pria de le transporter chez lui, ce que ces braves gens s'empressèrent de faire à l'instant. Eugène Aluys a la cuisse droite fracturée; il a reçu les soins de M. le docteur Druesne, qui l'a fait transporter, jeudi matin, à l'Hôtel-Dieu.

Une rixe a eu lieu, mercredi soir, dans un estaminet de la Grand'rue. Un individu, dont on ignore encore le nom, a donné, sans motif ni raison, plusieurs coup de poings à un mécanicien, Louis V..., âgé de 35 ans, qui habite dans cet estaminet. Louis V... porte d'assez fortes contusions à la figure ; il a reçu les soins de M. le docteur Lepoutre, qui l'a fait transporter dans la soirée à l'Hôtel-Dieu. Son état est relativement satisfaisant.

Chronique colombophile. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Tous les amateurs colombophiles de Roubaix sont invités à se rendre a la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui jeudi 13 janvier, à huit heures et demie du soir, rue St-Antoine, 32, pour assister à la conférence donnée par M. Lejeune, de Verviers, sur les constateurs automatiques. »

La Redoutable, société d'armes et d'escrime donnera dimanche 23 janvier, à 3 heures precises, un concours d'*escrime, canne et chausson*, à l'estaminet du *Nouveau-Monde*, tenu par M. Henri Lepers, rue de l'Ommelet.

Le concours sera ouvert par une partie de *pointe* entre M. Jules Bohez, président de la *Redoutable*, et le maître qui se présentera, quel qu'il soit. Le prix consiste en une medaille d'argent avec diplôme d'honneur, pour la 1re division, partie des maitres d'armes.

La partie des amateurs aura également comme prix une médaille avec diplôme.

Des médailles seront décernees enfin aux vainqueurs de canne et de chausson.

La société la plus nombreuse et la société la plus éloignée auront, celà va sans dire, la medaille de rigueur.

Avant le concours, lecture du règlement. La tenue est obligatoire.

Tous les tireurs devront être munis de leurs armes. Le prix d'entrée est fixé à 40 centimes.

Ventes publiques. — Samedi 15 janvier, à 3 heures precises, M. Edouard Déchenaux, courtier juré, procèdera à la vente aux enchères publiques dans le local de la Bourse, de 10,000 kilogs d'*Ecourgeons* déposés et visibles dans les Magasins généraux, boulevard d'Halluin.

Les marchandises étant visibles trois jours, avant la vente, il ne sera admis aucune réclamation concernant la qualité.

L'acheteur aura à payer 3 pour cent en sus du prix des enchères, et sera tenu de prendre livraison de ses achats 3 jours après la vente.

Trois ouvriers ont trouvé, dans un aqueduc, de la rue St-Antoine, une certaine somme d'argent, une clef de montre, et une... dent, précieusement enveloppée dans du papier. On peut le réclamer aux bureaux du commissariat central.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux attendus : *Jeune Elise* (pierres) venant de Tournai ; *Alvin* (macadam) venant de Lessines.

Frère et Sœur !

Le Bêté (Haute-Savoie). Mes deux enfants souffraient tous deux d'un refroidissement négligé; le garçon, âgé de dix-huit ans, était très faible et pouvait à peine se supporter sur les jambes; par l'usage de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, les forces et l'appetit lui sont revenus et il est en pleine voie de guerison. La fille, âgée de seize ans, souffrait de la même maladie, vos Pilules Suisses lui ont produit le même bien-être. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Jean-Marie Donnat-Gros. Légalisation de la signature. 14025d

TOURCOING

Tapageurs. — Trois individus, Valéry Destombes et ses deux fils, Louis et Arthur, domiciliés à Roubaix, ont fait grand tapage dans le cabaret de M. Codron, rue de Roubaix, où ils ont brisé différents objets pour une valeur d'une quarantaine de francs et enlevé le chapeau d'un consommateur. Procès-verbal a été dressé contre eux.

Bondues. — Dans une des dernières nuits, un maraudeur s'est introduit chez M. Léon Farval et a enlevé quatre lapins.

LILLE

Les adieux de M. J. Cambon. — M. J. Cambon offrira dimanche prochain un banquet d'adieux à MM. les sous-préfets, les conseillers de préfecture, les chefs de division et tout le personnel de l'administration préfectorale. Il y aura environ cent convives.

M. Cambon ne doit, dit-on, quitter la préfecture du Nord que vers le 25 janvier.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 23 décembre 1886

Présidence de M. Julien Lagache, maire

Compte-rendu analytique du « Journal de Roubaix »

(Suite — Voir le n° du 9 janvier)

BUDGET DE 1887

Avant de donner lecture des articles du projet de budget pour 1887, M. Georges Heyndrick avait lu le rapport suivant :

« Messieurs, au nom de la 1re commission, nous venons soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 1887. Comme vous le savez, il a été examiné très soigneusement par les membres de la commission des finances qui, avec la collaboration de

---

FEUILLETON DU 14 JANVIER 1887. — N° 24

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

PREMIÈRE PARTIE

X

SUITE.

Mais au lieu d'obéir, ce dernier fit un geste qui commandait la prudence, et René le vit plonger, à plusieurs repr